

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: (8): Supplément au No 8

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

feront le service postal. Les troupes expédieront et recevront leurs envois par ces bureaux et par l'entremise des ordonnances postales.

A partir du 8, les envois postaux seront remis au moment où les vivres seront touchés.

La poste de campagne et les employés sont neutres; ils ne doivent pas être entravés dans leurs fonctions, ni faits prisonniers.

20. Tous les états-majors et toutes les troupes au service sont assurés contre les accidents par la Confédération.

21. Les officiers suisses qui désirent suivre les manœuvres ne le pourront faire qu'en tenue civile, sur la demande qu'ils en feront au commandant du III^e corps d'armée, à Zurich, en indiquant exactement leurs nom, prénoms, domicile, grade et incorporation; ils recevront, à partir du 23 août, une carte de légitimation personnelle, leur donnant libre accès aux manœuvres et à la critique, au transport à la demi-taxe en chemin de fer, de leur domicile au terrain des manœuvres et retour, du 8 au 18 septembre.

22. Du 30 août au 12 septembre, le commandement du corps d'armée est à Winterthour.

23. Cet ordre sera communiqué par voie de service à tous les officiers du III^e corps d'armée, au régiment de recrues d'infanterie, au régiment de cavalerie n^o 5, à la compagnie de guides n^o 5, et, si besoin est, aux troupes par voie d'ordre du jour.

Zurich, le 16 août 1896.

Le commandant du III^e corps d'armée,

H. BLEULER.

ACTES OFFICIELS

Missions. — Le Conseil fédéral envoie aux manœuvres italiennes le lieutenant-colonel d'état-major Leupold, à Berne; aux manœuvres autrichiennes, le lieutenant-colonel d'infanterie Grieb, à Berthoud, et le major Moser, instructeur de 1^{re} classe, à Berne; aux manœuvres allemandes, le colonel-brigadier Heller, à Lucerne, et le lieutenant-colonel d'infanterie Bertschinger, à Lenzbourg.

Promotion. — M. Fernand de Perrot, lieutenant de cavalerie, de Genève, a été promu au grade de premier-lieutenant (guides).
